



- Mairie de Larra -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRETE MUNICIPAL

Date : 22/10/2024

Arrêté numéro : AM 3.2024.10

Thème : Voirie

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 30/10/2024

Date d'affichage : 22/10/2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### **OBJET : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE LA PRATIQUE DU FOOTBALL SUR LES TERRAINS DU CENTRE SPORTIF DU DOMAINE DE CAVAILLÉ**

**Le Maire de la Commune de LARRA,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de réglementer l'utilisation des terrains de football du Centre Sportif et d'Animation de Cavaillé,  
Considérant les intempéries,

## Arrête

### Article 1

La pratique du football (match, entraînement et loisir) est interdite sur les terrains de football du Centre Sportif et d'Animation de Cavaillé du mardi 22 au mardi 29 octobre 2024 inclus.

### Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée au Club concerné et affichée sur les installations sportives concernées.

Fait à Larra, le 22 octobre 2024

Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN

**Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,**

Tanguy BNAUD

